



Contrat d'édition
Ligne de Vérité S.E.N.C

En vigueur à compter du 01 Mars 2022

INSTRUCTIONS

1. Lisez attentivement le contrat
2. Imprimez deux copies de ce contrat (toutes les pages).
3. Complétez les copies que vous venez d'imprimer.
4. Apposez votre signature sur les pages 8 et 9.
5. Postez ou apporter les deux exemplaires imprimés du contrat (toutes les pages) à :

Ligne de Vérité Ligne de Vérité Édition,
6071 rue de l'Écot,
Terrebonne,
QC,
Canada,
J7M 2B2

Nous signerons les copies du contrat et
nous retournerons la copie auteur.

TABLES DES MATIÈRES

LES PARTIES	3
L'AUTEURS	5
CONDITIONS GÉNÉRALES	6

LES PARTIES

Contrat d'édition entre :

Ligne de Vérité Édition

Domiciliée au : 6071 rue de l'écot, Terrebonne, Québec, Canada. J7M 2B2

Répondant aux coordonnées suivantes :

Numéro de téléphone : 438-391-6360

Adresse de courrier électronique : info@lignedeverite.com

Site Internet : https://lignedeverite.com/

Ci-après nommé « l'éditeur »

et (vous)

Prénom : _____

Nom : _____

Pseudonyme : _____

Domicilié (e) au (Adresse civique)

Numéro du bâtiment : _____

Numéro d'appartement : _____

Rue, avenue, boulevard,... : _____

Ville : _____

Département/Province/État : _____

Pays : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone

Code régional : _____

Numéro local : _____

Adresse de courrier électronique : _____

Adresse de courrier électronique : _____

Site Internet (Adresse URL) : _____

Site Internet (Adresse URL) : _____

Ci-après nommé « l'auteur »

ATTENDU que l'auteur a écrit une oeuvre littéraire dont le titre, le sous-titre et le sujet sont :

Titre : _____

Sous-titre : _____

Thème : _____

Les deux parties concluent ce contrat à la date figurant en bas de ce contrat. L'auteur désirent publier son livre, donne aux Éditions LDV les droits non exclusifs d'imprimer sur demande, faire de la publicité, accepter des commandes, vendre et distribuer l'œuvre, et recevoir tout l'argent des livres vendus par les Éditions LDV. Les Éditions LDV s'engagent à envoyer un rapport de vente, et payer les droits d'auteur, tous les six mois, en janvier et en juillet.

Les Éditions LDV s'engagent à (après avoir reçu le contrat signé, le paiement, et les différents fichiers nécessaires pour l'impression): 1) Attribuer un numéro ISBN et envoyer un exemplaire à la Bibliothèque Nationale (BANQ). 2) Créer un code barre pour la quatrième de couverture, afin de faciliter les ventes par les librairies, et entrer le livre dans le système d'impression sur demande, pour répondre aux commandes reçues.

3) Créer une couverture en quadrichromie (à moins que l'auteur ne propose sa propre couverture, qui doit répondre aux exigences données dans ce cas). Les Éditions LDV soumettront une preuve digitale en PDF pour l'accord final de l'auteur.

4) Payer les droits d'auteur à l'auteur. Les droits d'auteur sont calculés sur le prix réel de vente (donc après la remise librairie éventuelle), également sur les ventes électroniques (E-book). La redevance des droits d'auteurs est de 35% du prix de vente du livre. Les droits d'auteur sont payés début janvier et début juillet. Les livres achetés par l'auteur sont exonérés de droits d'auteur.

5) Les Éditions LDV s'engagent à donner une remise à l'auteur sur le prix public.

6) Les Éditions LDV ne seront pas tenues pour responsable des erreurs dans le livre, incluant les erreurs d'orthographe, de frappe, de grammaire, tournures de phrases, style, numérotation des pages, erreurs digitales etc., et donneront une épreuve digitale en PDF pour accord final de l'auteur. Les Éditions LDV passeront néanmoins le texte par un logiciel spécial de correction. Après l'accord de l'auteur, les Éditions LDV sont déchargées de leur responsabilité. (À moins que l'auteur veuille que se travaille soit exécuté par la maison d'édition)

7) Les Éditions LDV se réservent le droit de refuser n'importe quelle œuvre sans réserve. En cas d'annulation du contrat par les Éditions LDV, l'auteur peut avoir le droit d'avoir un remboursement, minoré de 70 CAD, et d'éventuels frais engagés. Cette annulation et ce remboursement ne peuvent se faire qu'avant l'impression du livre.

8) Les Éditions LDV se réservent le droit de faire de la publicité pour l'œuvre tel bon leur semble, et de vendre et distribuer le livre dans le monde entier, également sous forme électronique (E-book).

9) Les Éditions LDV s'engagent à tenir une comptabilité des droits d'auteur, disponible à n'importe quel moment sur demande par email.

10) Les Éditions LDV ne peuvent garantir les ventes des livres.

11) Les Éditions LDV ne peuvent être tenues pour responsable du transfert de toute correspondance suite à la publication de l'œuvre, mais feront de leur mieux.

12) Les Éditions LDV s'engagent à rééditer le livre en fonction de la demande sans frais supplémentaires de la part de l'auteur si le cas devait se présenter. La somme demandée et réglée au départ incluant ce cas de figure.

L'AUTEUR

1) Paiera aux Éditions LDV le montant demandé pour la préparation de l'ouvrage sur le marché.

2) Confirme être le seul auteur de l'oeuvre, et être le propriétaire des droits d'auteur de tout son contenu et de ne pas avoir commis de plagiat quant à son oeuvre. Dans le cas où l'auteur fait référence à des extraits d'un autre livre, il confirme avoir obtenu les droits pour cela de l'auteur en question par écrit et fournir aux Éditions LDV copie de ces permissions au moment de la soumission de son oeuvre. Ces références doivent être également mentionnées dans son livre.

3) Donne la garantie que l'oeuvre est précise, ne viole la vie privée de personne, ne contient pas d'obscénité, de blasphème, de diffamation, de racisme, n'approuve pas des coutumes ou actions allant à l'encontre de la Parole de Dieu, n'approuve pas des personnes qui, par leur vie, ont montré ne pas être en accord avec la Parole de Dieu, et que l'oeuvre en général ne va pas à l'encontre de la doctrine chrétienne fidèle à la Parole de Dieu (éventuellement à définir par Les Éditions LDV), et à l'encontre de la loi du pays d'aucune façon. Les Éditions LDV se réservent le droit d'arrêter à tout moment la vente d'un livre, s'il s'avère, même après l'impression, que cette clause n'a pas été respectée.

Dans un tel cas, l'auteur a le droit de racheter le restant du stock de son livre au prix de fabrication. Les droits d'auteur des livres mis en dépôt seront payés le moment des ventes, jusqu'à épuisement du stock. L'auteur s'engage à ne pas tenir pour responsable les Éditions LDV, leurs employés, leur directeur ou leurs représentants pour tout dégât possible suite à la publication de son œuvre.

4) Autorise les Éditions LDV à faire de la publicité pour son livre comme bon leur semble. Les Éditions LDV considèrent tout avis de l'auteur, et feront tout ce qui est dans leur pouvoir pour en tenir compte. L'auteur aura le droit de faire de la publicité lui-même comme bon il lui semble, et de vendre son propre livre au prix public, qui sera fixé en consultation entre l'auteur et les Éditions LDV.

5) Accepte que chaque changement demandé après l'accord final peut-être facturé 75 CAD pour un changement du contenu, et 75 CAD pour un changement de couverture. Si le changement du contenu modifie le nombre de pages, et entraîne éventuellement un changement de couverture, celui-ci sera également facturé.

6) Peut mettre un terme à ce contrat à tout moment sans explication, par écrit, avec un préavis de 60 jours, seulement après publication de son livre.

7) Informera les Éditions LDV de tout changement d'adresse, email, coordonnées bancaires et numéro de téléphone.

8) Par sa signature en bas de ce document, il ratifie tous les articles et les conditions de ce contrat.

9) L'auteur, par ce contrat, est en accord avec **les procédures d'édition** qui ont été produites avec les écrits de l'Esprit de Prophétie.

CONDITION GÉNÉRALES

9) Tous les transferts d'argent seront en Canadien et se font par virement. Si l'auteur réside en dehors du Canada, les frais éventuels de virement seront au compte de l'auteur. Si l'auteur n'a pas de compte bancaire, il devra se munir d'un autre moyen de recevoir ces droits d'auteur, ce qu'il communiquera aux Éditions LDV. Toute correspondance avec l'auteur se fait par email, ceci étant également nécessaire pour la ratification des PDF par l'auteur avant l'impression. Ce contrat ne peut être modifié

d'aucune façon, sans autorisation préalable des deux parties. Il a tout pouvoir légal d'un côté pour l'auteur et de l'autre côté pour les Éditions LDV, leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs.

10) Le prix public du livre peut être fixé par l'auteur, mais ce prix public doit être un prix raisonnable, comme cela est d'usage sur le marché. Les Éditions LDV se réservent le droit d'aligner le prix public du livre sur le prix normal pour un livre au format et au nombre de pages égal disponible sur le marché.

11) Si dans la deuxième année suivant la publication du livre la vente ne dépasse pas les 10 ex., les Éditions LDV se réservent le droit de ne plus réimprimer le livre à l'épuisement du stock initial, et de retirer le livre de la vente. S'il reste encore du stock, l'auteur aura alors le droit de racheter le stock restant pour le prix de fabrication, plus 30 Canadien de frais d'administration. Les Éditions LDV feront leur possible de toujours garder au moins quelques exemplaires du livre, pour qu'il reste disponible sur notre site. Après épuisement du stock, le livre sera alors enlevé de notre site. Cependant, il se peut que certains exemplaires donnés en dépôt vente auprès des différents distributeurs, resteront en vente. Les Éditions LDV informeront alors l'auteur, et continueront de payer les droits d'auteur ressortant de ces ventes.

12) Au cas de litige entre les Éditions LDV S.E.N.C et l'auteur(e), les Éditions LDV S.E.N.C mettront tout en œuvre pour régler cela à l'amiable. Si jamais il s'avère que cela n'est pas possible, un arbitrage d'une personne extérieure aux deux parties mais désignée d'un commun accord sera établi. Si ce dernier n'arrive pas à une réconciliation, tout litige, différend ou toute réclamation découlant de et/ou lié(e) au présent Contrat, y compris les questions portant sur son existence, son exécution, son interprétation, sa validité ou son annulation, la résiliation ou la nullité de celui-ci, est soumis(e) à la compétence exclusive du Tribunal.

COPIE ÉDITEUR À SIGNER PAR LES DEUX PARTIES

EN FOI DE QUOI, L'AUTEUR ET L'ÉDITEUR ONT SIGNÉ

À _____, Québec, Canada

LE (date : jour, mois, année) :

ÉDITEUR

AUTEUR

INITIALES

COPIE ÉDITEUR À SIGNER PAR LES DEUX PARTIES

EN FOI DE QUOI, L'AUTEUR ET L'ÉDITEUR ONT SIGNÉ

À _____, Québec, Canada

LE (date : jour, mois, année) :

ÉDITEUR

AUTEUR

INITIALES